

**Forts de nos origines,
militons avec *fiereté***

CONGRÈS du Conseil central de Québec -
Chaudière-Appalaches - CSN

17 AU 21 JUIN 2019

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Gonflée à bloc par les préparatifs qui ont insufflé un dynamisme hors du commun au congrès de juin 2016, l'équipe de travail en est ressortie déterminée et plus soudée que jamais.

C'est dans cet esprit que dès la rentrée, en septembre 2016, l'équipe de travail et le conseil syndical ont été conviés à un lac-à-l'épaule de trois jours au Manoir du Lac Delage. Cette rencontre a été l'occasion de jeter les bases à l'opérationnalisation d'un plan de travail triennal et de créer des liens solides. Nous étions donc prêts à répondre aux besoins des syndicats affiliés de notre territoire, notamment pour les volets suivants :

- La mobilisation et l'appui aux luttes ;
- Les campagnes nationales et régionales ;
- La défense des membres relativement aux lois sociales (CNESST) ;
- L'assurance-emploi ;
- La formation ;
- L'appui à la vie syndicale locale et l'intégration des syndicats à la vie syndicale du mouvement ;
- Le rôle-conseil et l'appui à la réalisation des mandats politiques pour les personnes conseillères ;
- L'information ;
- La représentation politique.

Les mouvements de main-d'œuvre

Au début du mandat, l'équipe de travail était composée des cinq membres du comité exécutif : Ann Gingras, Gilles Lamontagne, Emilia Castro, Yves Fortin et Nathalie Delisle, ainsi que de dix salarié-es, Mario Précourt, Guy Renaud, Pierre Lachance, Gino Provencher, Vincent Grenier, Léonnie Bourbonnais-Himbeault (en remplacement du congé de maternité de Marie-Pierre Fauteux), Chantale Raymond, Mélissa Pouliot, Bérengère Lottin et Joannie Fortier.

Le projet pilote en santé et sécurité au travail

Le projet pilote consistait en la conservation, sous la juridiction du conseil central, des ressources CSN du module de la défense du Service des relations du travail. Il émanait de la dissidence du conseil central face à une décision du conseil confédéral, en 1998, qui intégrait le service dans celui des relations du travail, coordonné au niveau national.

Cette dissidence avait amené le comité exécutif de la CSN à convenir avec celui du conseil central d'une voie de sortie, entraînant la mise sur pied du projet pilote, qui a été intégré de façon permanente par une résolution du 64^e Congrès de la CSN en 2014.

Coup de théâtre! Le 30 septembre 2016, le bureau confédéral adopte une proposition qui transfère les trois postes de conseillères et conseillers syndicaux, ainsi que le poste d'employé-e de bureau, au module de la défense du Service des relations du travail. Les postes restent cependant maintenus dans la région, mais avec un territoire élargi à la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en plus d'appuyer certains besoins ponctuels dans d'autres régions. La proposition comportait également le transfert à Québec du poste de conseillère ou conseiller à la défense du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que l'ajout d'un poste d'employé-e de bureau.

Comme on ne peut pas recevoir que de mauvaises nouvelles, et conséquemment au rapport CSN sur l'équité interrégionale, la proposition a également permis la création d'un poste temporaire de conseillère ou conseiller à la mobilisation, qui fut confirmé permanent au congrès CSN de 2017. Ce poste fut successivement occupé par Claude Demers et Amélie Charlebois, présentement en congé de maternité et remplacée par Martin Massey. Amélie Charlebois ayant obtenu un poste au module défense du Service des relations du travail, son poste a été affiché. C'est Denis Martel qui a obtenu le poste. De plus, en raison du départ à la retraite du camarade Guy Renaud, son poste a été pourvu par Vincent Grenier.

Le poste de conseillère ou conseiller à l'information, créé au congrès du conseil central de 2016, a été obtenu par Nicolas Lefebvre Legault en février 2017.

En raison du congé de maternité de Bérengère Lottin, différents remplacements ont été effectués sur le poste de secrétaire de direction par Audrey Jomphe, Anne Lafleur et Claudi-Anne Tessier. En août 2018, Audrey Jomphe décroche le poste d'employé-e de bureau au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale, laissé vacant par Mélissa Pouliot, qui a obtenu un poste à la Fédération du commerce.

Quant au comité exécutif, il a dû faire face à l'absence de deux de ses membres pour maladie de longue durée : la 1^{re} vice-présidence, qui a été remplacée par intérim par Maxime Jobin, représentant à la vie régionale de la Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière, et la 2^e vice-présidence, en début de mandat.

De plus, trois personnes ont successivement occupé le poste de la 2^e vice-présidence ainsi que celui de la trésorerie qui, heureusement, a pu compter sur le soutien de la secrétaire comptable, Chantale Raymond.

Nous saluons l'arrivée de Barbara Poirier à la 2^e vice-présidence et de Louis Hamel, trésorier, élus lors de l'assemblée du 10 octobre 2018.

Nous tenons à remercier pour leur travail au comité exécutif et à l'équipe de travail au cours de ce mandat : Emilia Castro, Nathalie Delisle, Louise Néron, Chantal Leclerc, Maxime Jobin, Mélissa Pouliot, Claude Demers, Anne Lafleur et Claudi-Anne Tessier.

La coordination de l'équipe fut prise en charge par trois coordonnateurs au cours du mandat : Yves Fortin, de juillet 2016 à septembre 2017, Guy Renaud, de septembre 2017 à mai 2018 et Pierre Lachance, qui occupe la fonction depuis juin 2018.

Les lois sociales

Malgré leur transfert au Service des relations du travail en janvier 2017, les conseillères et conseillers aux lois sociales ont toujours continué à maintenir des liens privilégiés avec l'équipe du conseil central. Ils participent aux instances (assemblée générale, conseil syndical et congrès) et collaborent avec le comité exécutif à la préparation des journées thématiques en santé-sécurité. La popularité sans cesse grandissante de celles-ci nous démontre clairement la pertinence des thèmes choisis et la qualité des conférenciers. Encore une fois, ces journées ont eu un vif succès ; merci pour cette précieuse collaboration.

Les conseillères et conseillers aux lois sociales ont également participé à la préparation du présent congrès en soutenant la réflexion du comité exécutif en prévision d'une réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, et dans l'ébauche des propositions afférentes qui seront soumises au congrès. Ils ont démontré sans l'ombre d'un doute que le travail interéquipe ne peut être que profitable pour l'ensemble du mouvement.

La formation

Lors du dernier congrès, une proposition d'abolir le poste de conseillère ou conseiller à la formation a été adoptée par les délégués-es. L'instabilité à ce poste depuis de nombreuses années (affectation externe, maladie et libération syndicale) avait rendu difficile le travail de soutien à l'équipe des formatrices et formateurs, ainsi que la gestion du calendrier des sessions de formation, accélérant ainsi la réflexion sur sa pertinence.

L'équipe des formatrices et formateurs, soutenue par la vice-présidence responsable, a réussi à dispenser l'ensemble des formations offertes aux syndicats affiliés. Malgré la période de changement d'allégeance et la négociation locale qui ont bouleversé le quotidien des syndicats en santé et services sociaux, et qui a eu des impacts sur l'équipe de personnes formatrices, plus de 944 membres ont été formés au cours des trois dernières années.

Nous tenons à remercier les personnes formatrices pour leur implication et leur dévouement, qui ont permis de transmettre à des centaines de nouvelles personnes militantes le goût de s'investir auprès des membres de leur syndicat.

L'information

Le monde de l'information a connu de grandes transformations au cours de la dernière décennie. La multiplication des plateformes et l'engouement envers les réseaux sociaux ont fait en sorte que l'information est maintenant consommée de façon instantanée. Il devenait donc impératif pour le conseil central de s'inscrire dans cette mouvance afin de mieux diffuser l'information et son message auprès du public et de ses syndicats affiliés.

C'est pour cette raison que le congrès du conseil central de 2016 a procédé à la création d'un poste de conseillère ou conseiller à l'information. Un premier affichage a été fait au début de l'automne 2016, puis annulé à la suite d'un désaccord avec la direction des ressources humaines de la CSN sur les exigences du poste et sur le processus de sélection. Le conseil central a donc procédé à un deuxième affichage au début de 2017, résultant par l'embauche, le 13 février, de Nicolas Lefebvre Legault.

Le poste créé étant un poste temporaire plus d'un an, le présent congrès devra donc faire un premier bilan et analyser la pertinence de le transformer en poste permanent.

En travaillant en étroite collaboration avec la présidente, le mandat confié à Nicolas comportait quatre volets : les relations avec les médias, l'élaboration de contenu médiatique, la production audiovisuelle de matériel d'information et la formation, autant pour le conseil central que pour les syndicats affiliés.

L'objectif était évidemment de répondre aux besoins en communication du mouvement dans la région. Plus précisément, il s'agit :

- De faire rayonner davantage le conseil central et le syndicalisme, dans l'espace public régional particulier à Québec, comme acteur social important et incontournable ;

- D'appuyer la mobilisation en faisant connaître les campagnes, les batailles et les enjeux soulevés par le conseil central et ses syndicats ;
- De renforcer la solidarité et la cohésion interne en faisant connaître les dossiers des groupes spécifiques à l'ensemble du mouvement ;
- De renforcer les liens avec les alliés en faisant connaître nos luttes et en partageant nos préoccupations ;
- Dans la mesure du possible, de favoriser et développer l'autonomie des syndicats et des militantes et militants en matière de communication.

Voici quelques-unes de ses principales réalisations au cours du mandat :

- Refonte complète du site Web avec la collaboration du Service des communications de la CSN ;
- Refonte du contenu de la session de formation «L'information dans nos syndicats» ;
- Publication d'une infolettre hebdomadaire depuis le 17 mars 2017 ;
- Refonte complète du journal *Le Réflexe* ;
- Rédaction et diffusion de 137 communiqués et de 42 avis de convocation ;
- Prise de photos lors de 126 évènements ;
- Organisation de 48 évènements médiatiques ;
- Création de 92 galeries photos sur Facebook ;
- Production de 19 capsules vidéo « Les visages de la réforme Barrette » ;
- Production de 9 reportages vidéo sur des luttes ;
- Production de 26 « en direct » pendant des manifestations ou conférences de presse ;
- Soutien aux syndicats pour la production (tracts, journaux, etc.).

Tout cela, sans compter l'immense travail accompli dans le cadre du 100^e anniversaire du conseil central : la collaboration avec le théâtre Parminou à la production de capsules théâtrales, le soutien à la production du cahier spécial dans *Le Soleil*, l'édition d'un cahier spécial du *Réflexe 100^e anniversaire* et la réalisation de plusieurs chroniques historiques sur les ondes de la station CKIA et dans *Le Réflexe*.

Sans vouloir présumer des décisions qui seront prises par le présent congrès, l'équipe de travail a grandement apprécié l'apport du conseiller à l'information dans la réalisation des différents mandats qui lui sont confiés.

La mobilisation

Bien que nous ayons finalement obtenu une ressource additionnelle à l'automne 2016, la charge de travail n'en fut pas pour autant allégée au module mobilisation.

La période la plus intense aura été sans aucun doute l'automne-hiver 2017, pendant laquelle la grande majorité des syndicats de la santé et des services sociaux était en phase de changement d'allégeance à la suite des fusions d'établissements engendrées par la loi n° 10 du pathétique ministre Barrette.

En appui au Service de syndicalisation, nous avons soutenu les syndicats dans l'élaboration de leurs nouvelles structures, la tenue de kiosques d'information et la sollicitation des membres dans les différents établissements. Bien que le résultat provincial fût désastreux, la région de Québec, avec des gains dans la catégorie 2, 3 et 4 au CIUSSS de la Capitale-Nationale et dans la catégorie 3 au CISSS de Chaudière-Appalaches, fut la seule région à sortir gagnante de l'exercice.

Au cours du dernier mandat, nous nous sommes également déployés dans plusieurs de nos syndicats, en appui à la négociation. Sans les nommer de façon exhaustive, soulignons quand même les principaux dossiers :

- Négociation coordonnée de l'hôtellerie ;
- Négociation coordonnée des centres d'hébergement privés ;
- Négociation des centres de la petite enfance ;
- Grève dans l'industrie de la construction ;
- Paramédics ;
- Radio-Canada ;
- SAQ ;
- Agents de la paix en milieu carcéral ;
- Transport scolaire ;
- RTC ;
- TÉLUQ ;
- Négociation locale des 26 matières dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Un rapport complet sur les luttes vous sera présenté pendant le présent congrès.

En plus de l'appui à la négociation, nous sommes également intervenus dans plusieurs syndicats aux prises avec des problématiques particulières ou pour soutenir la mobilisation

afin de porter des luttes locales au niveau politique, comme ce fut le cas pour le chantier maritime ou dans les services publics.

Malheureusement, certains de nos syndicats ont vécu des situations difficiles de fermeture d'entreprise : la boulangerie Canada Bread de Beauport, le Restaurant St-Hubert du boulevard Hamel, l'usine Maple Leaf de Saint-Anselme et l'usine Sico de Beauport, dont la fermeture est prévue pour le 30 septembre prochain. Nous avons accompagné ces syndicats en les aidant à mettre en place des comités de reclassement et en les soutenant dans leurs travaux.

Un aspect de notre travail a pris de l'ampleur depuis le congrès de la CSN en 2017, lorsque l'ensemble du mouvement fut convié à une réflexion importante sur la vie syndicale locale. Cela a amené les conseillères et les conseillers à la mobilisation à être de plus en plus sollicités pour l'élaboration de plans de consolidation, ou tout simplement pour un appui à l'animation de la vie syndicale dans nos syndicats affiliés, qui ouvrent un nouveau volet aux services offerts. L'équipe croit sincèrement avoir bien accompli les tâches qui lui ont été confiées dans la réalisation du plan de travail 2016-2019.

Perspectives

Si l'on se réfère à la prise de position publique et inédite du premier ministre Legault, en faveur de l'employeur, dans le dossier du lock-out de l'Aluminerie ABI de Bécancour, cela nous laisse présager que nous devons rapidement augmenter notre mobilisation pour faire valoir les revendications des travailleuses et des travailleurs.

Il est clair que ce gouvernement a choisi son camp et cela n'augure rien d'encourageant pour les milliers de salarié-es du secteur public qui entreront en négociation de leurs conventions collectives dans les prochains mois ; la moitié des membres que nous représentons dans notre grande région proviennent du secteur public.

Il nous faudra également suivre de très près une éventuelle réforme des lois en matière de santé et de sécurité au travail, telle qu'annoncée l'automne dernier par le nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet. Pour le conseil central et les syndicats affiliés, la santé-sécurité au travail est un sujet de la plus haute importance et nous connaissons l'appétit du patronat pour sabrer les droits des travailleuses et des travailleurs.

Toujours au programme politique, la population canadienne aura à se présenter aux urnes en octobre prochain pour élire le gouvernement fédéral. Nous suivrons de près l'évolution

de la campagne électorale, car plusieurs enjeux concerneront les travailleuses et les travailleurs à travers le pays, dont celui du rétablissement de la justice et de l'équité dans l'attribution des contrats de construction navale au chantier Davie.

Enfin, l'équipe de travail souscrit aux propositions du comité exécutif, dont celles sur la vie syndicale, qui visent à soutenir davantage les syndicats affiliés ; elle s'inscrira dans les interventions qui seront déterminées dans le plan de travail tout en effectuant ses mandats habituels, dont celui de rôle-conseil au sein des instances de notre organisation.

Solidarité et bon congrès,
L'équipe de travail

Voici l'équipe du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) :

Mobilisation

Guy Renaud
Pierre Lachance
Gino Provencher
Martin Massey
Denis Martel
Vincent Grenier
Audrey Jomphe

Comité exécutif

Ann Gingras
Yves Fortin
Barbara Poirier
Louis Hamel
Gilles Lamontagne

Conseil central

Béregère Lottin
Chantale Raymond
Nicolas Lefebvre Legault

PROPOSITION

ATTENDU le rôle crucial qu'ont l'information et les communications pour une organisation comme le conseil central ;

ATTENDU la multiplication des plateformes (Web, Facebook, YouTube, Twitter, médias traditionnels, tracts, etc.) et l'engouement envers les médias sociaux ;

ATTENDU la proposition qui sera soumise au présent congrès visant à doter le conseil central d'un studio et d'équipements audiovisuels ;

ATTENDU QUE ce nouveau service offert aux syndicats nécessitera un soutien technique compétent ;

ATTENDU QUE pour rejoindre les membres ainsi que la population, il faut être en mesure de se déployer sur plus de plateformes ;

ATTENDU l'importance de continuer à faire rayonner le conseil central dans l'espace public comme acteur régional de premier ordre ;

ATTENDU la nécessité de renforcer la solidarité en utilisant les moyens et la technologie disponibles ;

ATTENDU QUE de bonnes communications et une information bien structurée sont un appui essentiel à la mobilisation ;

ATTENDU QUE pour accomplir adéquatement les tâches liées à ce qui précède, la personne conseillère qui occupe le poste à l'information doit posséder les connaissances et la compétence requises ;

ATTENDU l'importance de bien connaître la réalité médiatique de la région ;

ATTENDU QUE la création du poste temporaire à l'information avec un mandat élargi à l'ensemble des modes de communication s'est avérée, au cours du dernier mandat, une nécessité et un succès ;

Il est proposé :

Que le conseil central procède à la création d'un poste permanent à l'information, incluant au chapitre des exigences la connaissance et les compétences dans l'utilisation et la production d'outils divers sur les plateformes multimédias disponibles.